

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
Prise d'acte
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN - Eau Potable s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres élus le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 16/06/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, Mmes : GORNES Laure, MARCANDELLA Iris, MESSIAS Marinette, LISSA Daniël MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DESSIENNE Simon, DOS SANTOS David, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, RATIER François, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, JAIRE Eric, CARBONE Carlo, JOUSSAIN Gaetan

Excusés : Mr Maxime LABELLE procuration CARBONE Carlo

Absents : Mrs COURTOIS Pascal, LANDAIS Bruno, ORIGNE Thierry, DOUANNE Bruno

Invité(s) : Mmes : BOISSY Véronique Mrs GIAMINARDI Bernard, KOTTELAT MATHIEU, PITREY Gino, BEUGNIER Gary, MARION Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme Marinette MESSIAS

EA2026_007 – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE 2025 - SERVICE EAU POTABLE

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société SAUR à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans sur la Région de Nemours;

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société SAUR à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans sur les communes de Burcy, Fromont et Rumont;

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 12 ans sur les communes de Grez sur Loing et Moncourt;

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans sur la Région de Buthiers;

Le Président a rappelé qu'en application de l'article L.1411-3 du CGCT, le ou les concessionnaires doivent produire chaque année u rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de

délégation de service public.

Le Président a rappelé que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante

Le Président a demandé au Comité Syndical de prendre acte de la présentation des Rapports Annuels du Service Eau Potable pour l'exercice 2025 présentés par la société VEOLIA suivie de celle de SAUR.

Le Comité Syndical après avoir entendu chaque concessionnaire, a décidé de prendre acte de leur Rapport Annuel d'Exploitation du Service Eau potable 2025, respectif

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 22/06/2026

Le Président
M PEUTOT Christian

Secrétaire de séance
Mme Marinette MESSIAS



Assemblée des actes de la commune par voie électronique le